

N°DEL2025-26

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, dix avril à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Lisières de L'Oise, légalement convoqués, se sont réunis à la salle Simone Veil au Complexe Sportif Culturel Intercommunal à Couloisy, sous la présidence de M. Franck SUPERBI.

Etaient présents :

Titulaires :

Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA, M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR (27)

Absent(s) ayant donné procuration à :

M. Jean-Marie BOUCHEZ donne procuration à M. Yves LOUBES,
M. Guillaïn DE France donne procuration à M. Christian DEBLOIS,
Mme Florence DEMOUY donne procuration à M. Franck SUPERBI,
M. Alain MAILLET donne procuration à M. Jean-Louis GOURDON,
Mme Virginie PARMENTIER donne procuration à M. Sylvain GOUPIL,
M. Michel POTIER donne procuration à M. Eric BEGUIN,
Mme Nicole TUAL donne procuration à M. Etienne FRERE (7)

Absent(s) et absent(s) excusé(s) :

Mme Jocelyne BRASSEUR, M. Stéphane DECULTOT, M. Michel KMIEC, M. Michel LEBLANC (4)

Convention d'objectifs entre la CCLO et l'Office de Tourisme 2025-2027

Rapporteur : Franck SUPERBI

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la convention d'objectifs actuelle entre la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise et l'Office de Tourisme a été révisée et signée en 2022.

Il souligne qu'il est désormais nécessaire de réévaluer les engagements réciproques des parties afin d'améliorer l'efficacité des actions menées en matière de promotion et de développement touristique. Cette révision permettra d'adapter la convention aux enjeux actuels du territoire et d'assurer une meilleure cohérence avec les politiques locales de développement économique et touristique. À ce titre, plusieurs axes ont été ajoutés à la précédente convention :

- la billetterie et la boutique et notamment la mise en avant des produits et artisans locaux,
- l'animation sur le territoire avec des événements adaptés à tous et des ateliers hors les murs pendant les vacances scolaires,
- la mise en place d'une stratégie écoresponsable de l'Office de Tourisme en adéquation avec les enjeux environnementaux du territoire,
- l'obtention et l'animation de labels, station verte, accueil vélo, ...,
- la valorisation des chemins communaux via de nouveaux chemins recensés au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) et la poursuite du déploiement de l'application Wivisites.

Par ailleurs, il précise que la subvention de fonctionnement doit être ajustée pour tenir compte de l'inflation des trois dernières années (2022 : + 5,2 % ; 2023 : +4,9% ; 2024 : +2,2%), qui impacte les coûts de fonctionnement de l'Office de Tourisme. Cette réévaluation conduit à un montant de subvention porté à 264 000 €.

En conséquence, une nouvelle convention d'objectifs entre la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise et l'Office de Tourisme est soumise à l'examen des membres du Conseil Communautaire et annexée à la présente délibération.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles relatifs aux compétences des collectivités locales en matière de tourisme,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise,

Vu la convention d'objectifs signée le 23 juin 2022 entre la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise et l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise fixant les engagements réciproques des parties en matière de développement touristique,

Considérant l'avis favorable de la commission tourisme, communication, culture, mutualisation qui s'est réunie le 23 janvier 2025,

Après avoir délibéré, les Membres du Conseil Communautaire ont, Adopté à l'unanimité :

- **Adopté** la nouvelle convention d'objectifs entre la Communauté de Communes et l'Office de Tourisme, dont le projet annexé à la présente délibération précise les engagements mutuels, les objectifs stratégiques et les moyens alloués avec prise d'effet retro active au 1^{er} janvier 2025,
- **Autorisé** Monsieur Le Président à signer la nouvelle convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	34
Nombre de suffrages exprimés	34

Pour	34 Mme Agnès BACHELART, M. Laurent BARGADA,M. Eric BEGUIN, Mme Corinne BETRIX, M. Jean-Marie BOUCHEZ, M. Renaud BOURGEOIS, Mme Anne BROCVIELLE, Mme Maryse CHAMPEAU, Mme Nathalie CHEVOT, M. Jean-Claude CORMONT, M. Guillaïn DE FRANCE, M. Christian DEBLOIS, Mme Anne-Marie DEFRANCE, M. Yves DELCELIER, Mme Florence DEMOUY, Mme Karine DUTEIL, M. Stéphane DUTILLOY, M. Bernard FAVROLE, M. Gérard FLEURY, M. Etienne FRERE, M. Sylvain GOUPIL, M. Jean-Louis GOURDON, M. Jean-Jacques LECAT, M. Michaël LEMMENS, Mme Peggy LEWANDOWSKI, M. Yves LOUBES, M. Alain MAILLET, Mme Virginie PARMENTIER, M. Michel POTIER, Mme Catherine RIGAULT, M. Thierry SARKÖZY, M. Franck SUPERBI, Mme Nicole TUAL, Mme Sylvie VALENTE-LE HIR
Contre	
Abstention	
Date de convocation	03 avril 2025

Le Président

Franck SUPERBI

